

LES CHANTIERS DE LA DUC : C-DUC DE RÉDUCTION ET DE TRANSFORMATION

v2.0

CHANTIER 2

ZÉRO SOUTIEN AUX ÉNERGIES FOSSILES

Arrêt immédiat de toute aide publique favorisant les émissions de GES.
Transfert des fonds vers les énergies pleinement renouvelables, l'efficacité énergétique et la réduction énergétique.

POURQUOI EST-CE URGENT ?

Parce que les subventions aux énergies fossiles contribuent à leur maintien et à leur développement, causant ainsi l'accélération de la crise climatique et environnementale. Parce que tous les indicateurs de la crise climatique sont au rouge.

Principales actions citoyennes suggérées	Principales actions municipales	Principales actions provinciales/fédérales
<ol style="list-style-type: none">1. Exiger que ces subventions soient réinvesties dans des programmes de réduction des GES adaptés aux régions;2. S'opposer à tout projet impliquant l'extraction, le transport, le stockage ou l'utilisation d'hydrocarbures d'origine fossile;3. Désinvestir l'argent public, les fonds de pension et les fonds de retraite des énergies fossiles ;4. Exiger des autorités des redditions de compte publiques concernant les trois points précédents.	<ol style="list-style-type: none">1. Exiger que la somme des subventions dédiées aux énergies fossiles serve à la mise en oeuvre des Chantiers de la DUC;2. Créer des espaces démocratiques pour les citoyen.ne.s désirant s'impliquer;3. Faciliter l'implication et soutenir la mobilisation citoyenne;4. Désinvestir l'argent public, les fonds de pension et les fonds de retraite des énergies fossiles ;5. Adopter un règlement municipal s'opposant à tout projet d'exploration, d'exploitation ou de transport d'hydrocarbures fossiles.	<ol style="list-style-type: none">1. Transférer les subventions dédiées aux énergies fossiles au développement des chantiers de la DUC;2. Créer des espaces démocratiques pour les citoyen.ne.s;3. Éliminer les incitatifs à l'investissement dans les énergies fossiles;4. Désinvestir l'argent public, les fonds de pension et les fonds de retraite des énergies fossiles et mettre fin aux mesures fiscales les favorisant;5. Adopter un règlement s'opposant à tout projet d'exploration, d'exploitation ou de transport d'hydrocarbures fossiles et visant la protection du climat.